

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS



Accueil du matin (0,50 €)

L'accueil des enfants de maternelle et d'élémentaire se déroule de 7h30 à 8h40 dans les locaux des 7 écoles.

A 8h40, l'accueil ferme ses portes pour laisser place à l'ouverture officielle de l'école à 8h50 par les enseignants.

IMPORTANT :

Tous les enfants **doivent être accompagnés** et remis à l'agent chargé de l'accueil. Ils ne seront pas acceptés avant 7H30, et **ne doivent en aucun cas arriver seuls**. La Mairie n'assure pas la responsabilité de surveillance des enfants avant 7H30, ni à partir du moment où ils n'auront pas été déposés directement auprès de l'agent en charge de l'activité.

Diverses activités d'éveil, jeux, dessin, coin lecture... seront proposées par le personnel communal.

Restauration scolaire de 12h00 à 14h00 (Tarif selon QF)

Le temps de midi dans les restaurants scolaires est aussi un moment où les besoins de l'enfant sont pris en compte.

Les enfants de maternelle sont encadrés par les ATSEM et les enfants de l'élémentaire par le personnel de restauration.

En dehors du temps de repas, des activités libres sont proposées aux enfants ; l'objectif est de leur permettre de se détendre avant la reprise de l'école.

IMPORTANT :

Les parents doivent préciser au moment de l'inscription s'ils souhaitent un menu particulier : **sans porc** OU **sans viande**.

Les situations particulières de santé (allergies alimentaires, diabète, épilepsie,...) doivent être signalées au moment de l'inscription pour la mise en place d'un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** sur rendez-vous avec Mme BAGOU Patricia ou Mme BRAGA Corinne.

Tous les 2 mois, les parents et enfants sont invités à participer à la Commission des Menus.

Accueil du soir

La garderie maternelle (1€)

Cette activité est proposée pour les enfants des écoles maternelles de 16h15 à 18h30.

Les parents peuvent venir récupérer leur(s) enfant(s) à tout moment pendant le temps de garde (départ échelonné jusqu'à 18h30).

La Pause cartable des élémentaires (0,70 €)

Cet accompagnement à la scolarité est mis en place pour les classes élémentaires de 16h15 à 17h30 suivi d'un départ échelonné jusqu'à 18h30.

Encadrés par des animateurs, les enfants sont pris en charge par groupe de niveau. L'objectif est de réunir les conditions satisfaisantes pour qu'ils fassent leur travail personnel.

Les encadrants veillent à ce que l'enfant se concentre ; ils l'aident à s'organiser et lui apportent l'accompagnement nécessaire pour faire ses leçons pour le lendemain.

Les parents sont cordialement invités à venir participer à la pause cartable (prendre contact avec le coordinateur périscolaire du service Education).

De 16H15 à 16H40 : Récréation et goûter apporté par l'enfant

Vous avez la possibilité de récupérer votre enfant.

De 16H40 à 17H30 : Pause cartable (aide aux leçons) **Ce temps est incompressible, les enfants ne peuvent pas être récupérés avant 17H30. Le vendredi, des ateliers ludiques et un parcours découverte sont proposés.**

De 17H30 à 18H30 : Activités ludiques.

Les enfants peuvent être récupérés à tout moment par les parents ou les personnes autorisées.

Départs seuls : Les enfants peuvent partir seuls à 17H30 OU à 18h30, lorsque les parents l'ont précisé à l'inscription en Mairie au Service Éducation. Avant de partir, l'enfant doit prévenir l'animateur de son départ.

Accueil du mercredi midi (0,50 €)

Garderie de 12h00 à 12h30 le mercredi (hors vacances scolaires) en départ échelonné. Les enfants doivent être récupérés par une personne autorisée avant 12h30. **Cette activité n'est pas accessible aux enfants inscrits au Centre de Loisirs Michel COLUCCI.**



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux activités périscolaires (garderies, restauration collective, pause cartable) s'effectuent auprès du service Éducation aux horaires d'ouvertures de la Mairie.

Les modifications de planning se font sur le portail famille (présence/absence, pour les abonnés) ou auprès du service Éducation la veille avant 16h.

Respect des horaires des activités. Le cas échéant, une procédure sera mise en place avec les service de sécurité de la Commune.

En cas de déménagement, l'arrêt des activités périscolaires doit être signalé par les parents uniquement au service Education (sinon elles seront facturées).

ACTIVITÉS

Règles de vie des accueils périscolaires :

Chaque enfant devra avoir une attitude correcte vis à vis de ses camarades et du personnel d'encadrement dans le respect de chacun, des locaux et du matériel mis à sa disposition. En cas de manquement manifeste aux règles de vie en collectivité, la Mairie se réserve le droit de prononcer l'exclusion temporaire ou définitive de l'enfant.

En cas de non-respect des modalités de fonctionnement et du présent guide pratique, une radiation des activités pourra être prononcée.

CONSÉQUENCES DU COMPORTEMENT DES ENFANTS

Rappel de la règle à l'enfant,

Récidive, l'enfant peut être privé d'un droit (jeux, changement de place...).

Mot dans le cahier à destination des parents.

Fiche de réflexion sur les faits écrite par l'enfant et signée par l'agent et les parents.

Contact téléphonique de la Mairie aux parents.

Convocation en Mairie des parents et courrier d'avertissement.

Radiation temporaire, à définitive.

GUIDE PRATIQUE

Organisation activités autour de l'école 2020/2021



RAPPEL

Rentrée des Classes
Mardi 1er septembre 2020
Rentrée échelonnée pour les
Petite Section (information à
l'école)

Renseignements:

Service Éducation

Tél. 04 74 18 20 18 Fax 04 74 18 20 19

Mail education@mairie-ida.com

www.mairie-ida.fr

Portail Famille

